ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DE LANGUES ET COMMUNICATION DE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CE DOCUMENT N'EST PAS HOMOLOGUÉ

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association facultaire tenue le 8 novembre 2011 au local A-M050 au pavillon Hubert-Aquin à Montréal

0- Ouverture

1- GRIP

2- Campagne contre la hausse des frais de scolarité

2. 1 Présentation du budget de mobilisation

2.2 Perspectives et modalités de la levée de cours du 10 novembre

2.3 Levée de cours

3- Levée de l'Assemblée

0- Ouverture

D'ouvrir l'assemblée étudiante à 12h44.

Proposé par Philippe Pesant-Bellemare, baccalauréat en communication en journalisme

Appuyé par Gabriel Lamontagne, baccalauréat en communication en télévision

Adopté sans opposition

Que David Clos-Sasseville et Alain Thibeault soit respectivement modérateur et secrétaire d'assemblée.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

Que l'ordre du jour soit le suivant :

0- Ouverture

1- GRIP

2- Campagne contre la hausse des frais de scolarité

3- Levée

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

1- GRIP

Que soit présenté un vidéo de présentation du GRIP et qu'il soit suivi d'une plénière de 15 minutes.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Rejeté à majorité

La proposition d'offrir une CANO au GRIP-UQAM est mise en dépôt.

2- Campagne contre la hausse des frais de scolarité

2.1 Présentation du budget de mobilisation

Dépôt d'un avis de motion : De traiter à nouveau de la proposition de l'ensemble du budget de l'association étudiante.

Déposé par XXX

2.2 Perspectives et modalités de la levée de cours du 10 novembre

Qu'il y ait une présentation de 5 minutes sur les perspectives et les modalités d'une levée de cours faîtes par Sophie Tétrault-Martel et que la présentation soit suivie d'une plénière de 30 minutes sur la levée de cours et ses modalités.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

> Amendement : *De remplacer « 30 minutes » par « 15 minutes ».*
>
> *Proposé par XXX*
>
> *Appuyé par XXX*
>
> *Adopté à majorité*

Sur la proposition principale telle qu'une fois amendée : *Adopté à majorité*

Que l'Association facultaire étudiante de langues et communication (AFELC) soit en grève jeudi le 10 novembre 2011.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

> Amendement : *De remplacer le mot « grève » par le mot « levée de cours ».*
>
> *Proposé par XXX*
>
> *Appuyé par XXX*
>
> *Rejeté à majorité*

Amendement : *De rajouter « pour participer à la manifestation nationale contre la hausse des frais de scolarité et que les étudiantes et les étudiants membres de l'AFELC se rejoignent en face du Bistro Sanguinet. »*

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Sous-amendement : *De remplacer « Bistro Sanguinet » par « Agora ».*

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Rejeté à majorité

Sur l'amendement : *Adopté à majorité*

Sur la proposition principale telle qu'une fois amendée : *Adopté à majorité*

Attendu que le 10 novembre à l'UQAM que l'ensemble des associations seront en grève afin de faire pression sur le gouvernement et lui lancer un ultimatum pour qu'il change sa position sur la hausse des frais de scolarité,

Attendu que le piquetage représente un moyen de pression essentiel en cas de grève puisqu'en bloquant toutes les entrées, ce sont tout-e-s les employé-e-s de l'UQAM qui ne peuvent pas se présenter sur leur lieu de travail,

Que l'AFELC-UQAM tienne avec d'autres associations étudiantes une ligne de piquetage devant toutes les entrées de l'UQAM de 7h30 à 14 heures le 10 novembre 2011.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Amendement : *De rajouter « à condition que six des sept associations facultaires étudiantes soit en grève ».*

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

Sur la proposition principale telle qu'une fois amendée : *Adopté à majorité*

De tenir une assemblée étudiante le 30 novembre 2011 à 12h30 afin de faire un retour sur la journée du 10 novembre.
Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

Proposition privilégiée : *De revenir au point « GRIP ».*

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Rejeté à majorité

2.3 Levée de cours

Dépôt d'un avis de motion : *De modifier les statuts et règlements de l'association afin de créer un huitième poste sur le conseil exécutif.*

Déposé par XXX

3- Levée de l'Assemblée

De lever l'Assemblée étudiante à 14h05.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition